

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 27 novembre 2020

Date de convocation : 20 novembre 2020	Nombre de membres { présents : 19 absents : 1
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 11 décembre 2020	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 19
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 – Décision n° B2020-21

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification
Article 8 pour 2020 (totalité, programmes ER 2019 et ER 2020)**

L'an DEUX MIL VINGT, le VINGT-SEPT du mois de NOVEMBRE, vendredi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 20 novembre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Julien DURESSAY, Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Bernard LEPIE,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : M. Christian LUCAZEAU

Monsieur Daniel LAURENT, Sénateur de la Charente-Maritime, présent, n'a pas pris part aux délibérations.



M. le Président rappelle que, le 12 avril 2019, le Comité du SDEER a prévu que le Bureau pourrait engager, dans le programme ER 2019, un montant de 2 400 000 euros (TTC – soit 2 000 000 euros HT) de travaux bénéficiant d'une contribution d'Enedis au titre de l'article 8 du contrat de concession pour les années 2019 et 2020.

Le 17 janvier 2020, le Bureau avait affecté un montant de 142 200 euros (HT) à une première tranche constituée d'une opération unique dans le programme ER 2019 bénéficiant de la subvention d'Enedis au titre de l'année 2019.

Par ailleurs, le 28 février 2020, le Comité avait autorisé le Bureau à engager des dépenses pour les opérations du programme ER 2020 susceptibles de bénéficier de la participation d'Enedis au titre des années 2020 et 2021, à hauteur de 1 937 500 euros (HT).

M. le Président rappelle que, par la convention triennale signée le 28 février 2020 Enedis a accepté de porter sa subvention pour 2020 à 350 000 euros, pour un montant total de travaux aidés de 875 000 euros.

Par échange de correspondances au cours de l'année 2020, Enedis a accepté que bénéficient de sa subvention, pour l'année 2020 :

- Les trois opérations suivantes, dans le programme ER 2019 du SDEER, pour un montant de 551 000 euros (HT) :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER051-1006	Le Bois-Plage-en-Ré	Chemin du Peu des Aumonts	130 600
ER168-1003	Fouras	Rue du Régulus	206 400
ER299-1001	Rochefort	Boulevard Edouard Pouzet (T2)	214 000
Total			551 000

- L'opération suivante, dans le programme ER 2020 du SDEER, pour un montant de 26 800 euros (HT) :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER194-1008	La Jarrie	Impasse du Fief Bernon	26 800
Total			26 800

M. le Président propose de valider ces propositions faites par Enedis.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

François BRODZIAK